

Accueil Périscolaire



INSCRIPTIONS 2026/ 2027

*Loisirs malins,
mercredis récréatifs,
petites vacances*

Service des actions éducatives

NOS FORMULES 2026-2027

LES LOISIRS MALINS

Chaque jour d'école, la ville propose un accueil avant et après le temps scolaire pour faciliter les organisations familiales. Ce temps « **Loisirs Malins** » fonctionne de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Toutes les écoles en sont pourvues hormis deux sites où les enfants sont transférés par le service des actions éducatives :

Pour Léo Lagrange à Jean Zay, pour Brossolette à A. Camus.



MERCREDIS RÉCRÉATIFS & PETITES VACANCES

Les accueils récréatifs débutent dès le mois de septembre jusqu'à début juillet, veille des vacances d'été. Ils fonctionnent les mercredis des périodes scolaires et lors des petites vacances de 9h30 à 17h00. Un temps d'accueil « Loisirs Malins » est proposé de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30).



Attention : Dates limites d'inscriptions (cf. calendrier des inscriptions)

SECTORISATION



Depuis 2022, sauf dérogation autorisée, les accueils fréquentés par les enfants dépendent de leur lieu de scolarisation.

Secteur BEAULIEU

CAMUS

Enfants scolarisés à
Camus, Curie,
Brossolette, Lacordaire

Secteur CENTRE

J. JAURÈS

Enfants scolarisés à
Jaurès, Macé, Brel,
Enfant Jésus, Lavoisier

Secteur
CRÉTINIER BALLON TOUQUET

A-FRANCE

Enfants scolarisés à
Condorcet, Lakanal,
Buisson, ND Lourdes,
A-France)

Secteur MOUSSERIE

JEAN ZAY

Enfants scolarisés à
JZay, Lagrange,
Voltaire, ND
Mousserie)

ZOOM SUR LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS & LES PETITES VACANCES

En partenariat avec la CAF, la ville propose des accueils de loisirs et activités éducatives pour les enfants fréquentant les écoles **maternelles et élémentaires**¹.

**LES ENFANTS SCOLARISÉS DE MOINS DE 3 ANS PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS SUR LES ACCUEILS
À LA CONDITION QUE L'ENFANT SOIT PROPRE.**

Ces accueils se tiennent :

- > Tous les **mercredis** de période scolaire du **2 septembre 2026 au 30 juin 2027** ;
- > Pendant les **petites vacances** : Automne, Fin d'année, Hiver et Printemps.

NOS SITES D'ACCUEIL

ALBERT CAMUS - rue du Beau Saule – Secteur BEAULIEU

ANATOLE-FRANCE - rue de Boulogne – Secteur TOUQUET SAINT GÉRARD

JEAN ZAY - rue Alfred Delecourt- Secteur SAPIN VERT

JEAN JAURÈS - rue J. Jaurès – Secteur CENTRE

Pour ces sites, les horaires sont identiques pour :

➔ **Mercredis récréatifs**

➔ **Petites vacances**

De 9h30 à 17h00

(Restauration obligatoire)

Un accueil « Loisirs Malins » est ouvert de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

¹ Les enfants des collèges ne pourront pas être acceptés

Like^{*} ta gourde



*aime



Tous ensemble,
RÉDUISONS



les déchets
plastiques



Chaque année, 2,165 milliards de gobelets en plastique sont utilisés en France. Pour les bouteilles plastiques, c'est encore pire : on en utilise 6,355 milliards chaque année.



WATTRELOS, ville nature, est soucieuse de l'environnement !
Dans cette optique, **NOUS VOUS DEMANDONS DE MUNIR VOTRE ENFANT D'UNE GOURDE** avec son nom et prénom.
Merci d'avance de votre participation à cette initiative

INSCRIRE VOTRE ENFANT²

1. Renseigner la « *Fiche unique d'inscription périscolaire* »;
2. Déposer le dossier pour valider.

SIMPLIFIEZ VOS
DÉMARCHES

Soit inscription en ligne via l'adresse mail suivante

✉ : ***guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr***

- Soit en mairie, au pôle inscription de la direction de la Réussite Educative.

POURQUOI VOUS DÉPLACER ?

Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances, été*.

Désormais ne saisissez qu'une fois le dossier d'inscription !

(Dossier valable de septembre 2026 à août 2027).

Il suffit d'envoyer votre dossier complet en précisant le nom du centre, l'activité, le nom de votre enfant et la période souhaitée.

À SAVOIR :

1) Inscrire votre enfant à l'activité souhaitée ;

2) Insérer les pièces du dossier d'inscription

Pièces obligatoires pour la 1^{ère} inscription

- ☐ La fiche unique d'inscription périscolaire dûment remplie recto-verso et signée³.
- ☐ La photocopie des deux pages de vaccinations du carnet de santé de votre enfant, avec nom et prénom⁴.
- ☐ L'attestation d'assurance extra-scolaire 2026-2027
- ☐ L'attestation C.A.F avec le quotient familial de moins de 3 mois (ou avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025, le cas échéant.)
- ☐ Si vous percevez des allocations belges, l'attestation de la Belgique.

3) Finaliser l'inscription avec votre paiement lorsque la facture apparait sur votre compte Portail Famille (un délai de traitement est requis par le service)

**Pour créer votre compte sur le « Portail Famille »,
Contactez la régie scolaire
03.20.81.66.02**

* les modalités d'inscription pour l'été seront communiquées en mars 2027.

² Cf le « règlement intérieur des accueils périscolaires » (Délibération du Conseil municipal du 20/03/2025) consultable en ligne : www.ville-wattrelos.fr

³ Voir p. 9

⁴ Voir p. 10

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Périodes des accueils	Limite d'inscription
Mercredis de septembre 2026 : 02/09 ; 09/09 ; 16/09 ; 23/09 ; 30/09	Jusqu'au 19 août 2026
Mercredis d'octobre 2026 : 07/10 ; 14/10	Jusqu'au 23 septembre 2026
VACANCES d'AUTOMNE 2026 - Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre - Du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre	
Mercredis de nov. & déc. 2026 : 04/11 ; 18/11 ; 25/11 ; 02/12 ; 09/12 ; 16/12 ATTENTION : pas d'accueil le 11/11	Jusqu'au 7 octobre 2026
VACANCES de FIN ANNÉE 2026-27 ATTENTION : pas d'accueil le 25/12 et le 01/01 - Du lundi 21 décembre au jeudi 24 décembre - Du lundi 28 décembre au jeudi 31 décembre	Jusqu'au 25 novembre 2026
Mercredis de janv. / fév. 2027 : 06/01 ; 13/01 ; 20/01 ; 27/01 ; 03/02 ; 10/02 ; 17/02	Jusqu'au 9 décembre 2026
VACANCES d'HIVER 2027 - Du lundi 22 février au vendredi 26 février - Du lundi 1^{er} mars au vendredi 5 mars	Jusqu'au 20 janvier 2027
Mercredis de fév. / mars / avril 2027 : 10/03 ; 17/03 ; 24/03 ; 31/03 ; 07/04 ; 14/04	Jusqu'au 3 février 2027
VACANCES de PRINTEMPS 2027 - Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril - Du lundi 26 avril au vendredi 30 avril	Jusqu'au 17 mars 2027
Mercredis mai/ juin 2027 : 05/05 ; 12/05 ; 19/05 ; 26/05 ; 02/06 ; 09/06 ; 16/06 ; 23/06 ; 30/06	Jusqu'au 14 avril 2027

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà des délais fixés par ce calendrier.

PAIEMENT

L'inscription est confirmée par le paiement⁵.

Une fois l'inscription validée et payée, aucun remboursement ne sera possible, même en cas d'annulation ou d'absence (sauf cas de force majeure déterminés par la loi).

Les accueils avant et après l'école en période scolaire seront ajoutés sur la facture de restauration suivant les fréquentations.

Vous trouverez ensuite votre facture à régler dans les meilleurs délais sur le portail famille.



⁵ Les centres sont payables à l'avance. Vous avez la possibilité d'anticiper vos paiements pour toutes les périodes citées sur la page précédente.

TARIFS⁶

Les tarifs sont les suivants :

Mercredi récréatif ou petites vacances :

Le prix de l'accueil de loisirs + le prix de la restauration municipale.

Les délibérations du Conseil Municipal fixent les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et de la restauration municipale.

Ces derniers s'établissent, conformément des recommandations de la CAF, en fonction des revenus du foyer.

PARTICIPATIONS PERISCOLAIRES

2026/2027		Restauration			Accueils de loisirs				
Tranches	QF CAF	Maternelle (1)	Elémentaire (1)	PAJ (2)	Mercredis récré. (3) Petites vacances (3)	Vacances Eté (3)	Stages à thèmes (3)	Camping été (4)	Séjours (4)
Usagers watrelosiens									
A	≤ 369 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,77 €	0,59 €	3,30 €	4,19 €	26,40 €
B	≤ 499 €	1,10 €	1,10 €	0,50 €	1,43 €	1,14 €	5,78 €	8,02 €	26,40 €
C	≤ 699 €	1,76 €	1,87 €	1,00 €	2,75 €	2,31 €	8,69 €	12,87 €	26,40 €
D	≤ 999 €	2,31 €	2,53 €	1,00 €	4,18 €	3,45 €	10,40 €	16,38 €	26,40 €
E	≤ 1449 €	2,86 €	3,19 €	1,00 €	5,72 €	4,84 €	12,71 €	20,74 €	26,40 €
F	≥ 1450 €	3,12 €	3,48 €	1,00 €	6,40 €	5,28 €	13,86 €	22,62 €	26,40 €
Usagers non watrelosiens									
G	≤ 699 €	5,83 €	5,83 €	2,00 €	9,24 €	6,93 €	15,02 €	27,78 €	52,80 €
H	≤ 999 €	5,83 €	5,83 €	2,00 €	10,12 €	7,70 €	16,50 €	30,03 €	52,80 €
I	≥ 1 000 €	5,83 €	5,83 €	2,00 €	11,00 €	8,47 €	18,15 €	32,45 €	52,80 €
Enseignants									
J		5,28 €	5,28 €						

(1) Participation par repas

(2) Projet Accueil Individualisé sur avis médical (PAI), selon application de l'article n°25 du règlement intérieur des accueils périscolaires

(3) Participation par journée + participation restauration obligatoire

(4) Forfait par jour dont repas

PARTICIPATIONS GARDERIES

2026/2027		Ecole		Mercredis récréatifs et Petites vacances		Eté	
Tranches	QF CAF	Matin	Soir (1)	Matin	Soir (1)	Matin	Soir (1)
Usagers watrelosiens							
A	≤ 369 €	0,40 €	0,53 €	0,66 €	0,40 €	0,66 €	0,53 €
B	≤ 499 €	0,73 €	0,97 €	1,21 €	0,73 €	1,21 €	0,97 €
C	≤ 699 €	0,99 €	1,32 €	1,65 €	0,99 €	1,65 €	1,32 €
D	≤ 999 €	1,49 €	1,98 €	2,48 €	1,49 €	2,48 €	1,98 €
E	≤ 1449 €	1,82 €	2,42 €	3,03 €	1,82 €	3,03 €	2,42 €
F	≥ 1450 €	1,98 €	2,64 €	3,30 €	1,98 €	3,30 €	2,64 €
Usagers non watrelosiens							
G	≤ 699 €	2,97 €	3,96 €	4,95 €	2,97 €	4,95 €	3,96 €
H	≤ 999 €	3,30 €	4,40 €	5,50 €	3,30 €	5,50 €	4,40 €
I	≥ 1 000 €	3,63 €	4,84 €	6,05 €	3,63 €	6,05 €	4,84 €

(1) Pour les garderies du soir une participation de 0,65€ est automatiquement ajoutée pour les goûters

⁶ Cf délibération du 30 juin 2026 fixant les tarifs des accueils périscolaires

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION

J'INSCRIS MON ENFANT AUX (*Cocher et inscrire le site demandé*⁷).

- **Loisirs Malins** (accueil avant/après école en période scolaire) : ☐ Matin ☐ Soir
- **Mercredis récréatifs – petites vacances** (en période scolaire) ☐ Oui
- Site de secteur :
 > Dans ce cadre, votre enfant ira-t-il à l'accueil complémentaire⁸ ? ☐ Oui ☐ Non
- **ÉTÉ** ☐ Oui – Site :
 > Dans ce cadre, votre enfant ira-t-il à l'accueil complémentaire⁷ ☐ Oui ☐ Non

RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANTSEXE :

DATE DE NAISSANCE :ÉCOLE FRÉQUENTÉE 2026/ 2027 : CLASSE :

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE☎ :

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT☎ :

ADRESSE DES PARENTS :☎ :

✉ :@..... *OBLIGATOIRE pour toute correspondance*

EMPLOYEUR DU RESPONSABLE :☎ :

L'ATTESTATION D'ASSURANCE EST À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

N° CAF :

Repas - ☐ Repas traditionnel ☐ Repas végétarien⁹ ☐ Repas traditionnel option végétarien¹⁰

Sorties - Pour les élémentaires : à la fin de l'accueil, votre enfant repartira : ☐ seul ☐ accompagné

Accompagnants - Je, soussigné(e).....
Autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant à la fin de l'accueil périscolaire et dégage le responsable de l'accueil de loisirs et l'organisateur de toute responsabilité à partir de cet instant :

NOM ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ

DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales ? Définissons ensemble les meilleures conditions d'accueil.

Contactez le service des actions éducatives
03.20.81.64.45

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cours OUI ☐ NON ☐ (joindre le protocole et toutes les informations utiles)

⁷ Voir p.2 et 3

⁸ 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

⁹ Repas végétarien : pas de viande, sont servis : poissons, œufs, céréales

¹⁰ Repas traditionnel option végétarien : repas traditionnel, sans porc qui fait l'objet d'un remplacement

SANTÉ

VACCINATION

ATTENTION N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LES DEUX PAGES CORRESPONDANTES
DU CARNET DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui ☐ non ☐ VARICELLE oui ☐ non ☐ ANGINE oui ☐ non ☐ ROUGEOLE oui ☐ non ☐
SCARLATINE oui ☐ non ☐ COQUELUCHE oui ☐ non ☐ OTITE oui ☐ non ☐ OREILLONS oui ☐ non ☐
ASTHME oui ☐ non ☐ ➡ Si oui, cela nécessite-t-il la Ventoline sur le centre ? oui ☐ non ☐

ALLERGIES

MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐ Préciser :

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ Préciser :

AUTRES :

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire, merci de prendre contact avec le service de la Restauration Municipale, **dans les plus brefs délais**.

- Par téléphone au 03.20.81.64.28 le matin.
- Par mail à cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs OUI ☐ NON ☐
(Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (un PAI médicamenteux sera établi par nos services))

RECOMMANDATIONS UTILES

Port de lunettes, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant etc...) :

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- ➔ Votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé pour les publications de la Ville de Wattrelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au directeur.
- ➔ Vous autorisez votre enfant à effectuer les sorties organisées par le centre.
- ➔ En cas d'incident, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux semaines d'activités déjà réglées par anticipation après concertation de l'organisateur et des parents (aucun remboursement ne sera effectué).
- ➔ Si votre enfant présente des problèmes d'adaptation, n'oubliez pas de le signaler.
- ➔ Vous avez pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et l'accepte.



Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.